

Les Echos

Le département du Val-d'Oise vent debout contre les éoliennes

Les conseillers départementaux du Val-d'Oise se sont opposés à une carte préliminaire d'implantation d'éoliennes soumise par la Préfecture de région d'Île-de-France. Ils dénoncent une non-prise en compte des contraintes d'urbanisme.



La carte des zones favorables à des implantations d'éolienne, déterminée par les services de l'Etat ne convient pas aux élus. (iStock)

Par [Hugo Robert](#)

Publié le 3 mars 2022 à 18:06

C'est un non catégorique que le Val-d'Oise vient d'émettre à la présence d'éoliennes sur son sol. Les conseillers départementaux ont rejeté la cartographie préliminaire des zones favorables à l'implantation d'éoliennes soumise par la préfecture de région d'Île-de-France. Vivement critiqué pour leurs incohérences, aucun des lieux identifiés par l'Etat n'a été retenu par les élus. Sollicitée pour avis en début d'année, la présidente du conseil départemental, Marie-Christine Cavecchi (LR) avait déjà répondu par la négative aux services de l'Etat. Le 18 février, en séance plénière, elle a remis le sujet sur la table, suivie par les élus qui ont adopté une délibération.

Des contraintes sous-estimées

Pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pilotée par le ministère de la Transition écologique, il faut augmenter le nombre de mâts pour multiplier par 2,5 la production d'électricité à partir d'éoliennes d'ici à 2028. L'Île-de-France compte seulement 37

éoliennes, notamment en Essonne, territoire ayant le plus fort potentiel avec la Seine-et-Marne. La « carte indicative et non opposable », a donc vocation à présenter de nouveaux lieux favorables à une implantation, choisis en fonction de 40 contraintes réglementaires. Or c'est précisément sur ce point que le bât blesse pour Alexandre Pueyo, délégué au développement durable au conseil départemental du Val-d'Oise. « On n'est pas contre les éoliennes par principe, mais on dit que des contraintes très importantes n'ont pas été prises en compte », résume-t-il. L'élu demande par exemple que la carte des 111 communes bâties sur un sous-sol miné par des carrières soit annexée à l'étude. « Le poids d'une éolienne ne peut pas être soutenu par une carrière », rappelle-t-il. De plus, l'ambition de créer des parcs de 30 à 40 mâts d'éoliennes au lieu de petits îlots n'est pas respectée selon lui. « Il n'y a pas de terrains pour un parc éolien dans le Val-d'Oise », souligne-t-il. En effet, dans un territoire dense d'1,2 million d'habitants avec les couloirs aériens de Roissy CDG et du Bourget auxquels s'ajoute l'interdiction de construire à moins de 500 mètres des habitations, la marge de manoeuvre est réduite.

Protéger la biodiversité

Mais si le projet a suscité un tel rejet, c'est surtout pour sa non-prise en compte des espaces naturels. La carte prévoit ainsi d'installer des éoliennes sur la forêt de Pierrelaye-Bessancourt, en cours de construction. « C'est complètement incohérent, on est en train de planter un million d'arbres, ce n'est pas pour faire couler des tonnes de béton », souligne Alexandre Pueyo. Ironie du sort, c'est sur les zones les plus exposées au vent comme le Vexin et le Pays de France que les obstacles sont les plus gros. Dans ces deux parties reconnues parcs naturels régionaux (PNR), le conseil départemental s'oppose fermement à la moindre construction d'éoliennes. De son côté, le maire d'Herblay-sur-Seine, Philippe Rouleau (LR) a eu la surprise d'apprendre que la préfecture de région prévoyait d'installer des éoliennes en face de l'île d'Herblay, surnommée « l'île aux oiseaux », dans le département voisin des Yvelines. « C'est une zone de biodiversité, je ne pense pas que ce soit bien bon pour les oiseaux d'installer des éoliennes... », remarque-t-il.

Frein au développement économique

Le rejet du département n'a cependant pas été unanime. L'opposition de gauche, par la voix de Pascal Bertolini, conseiller (EELV) du canton d'Argenteuil 2, propose ainsi d'installer des éoliennes en bordure des autoroutes, des lignes de haute tension ou des zones industrielles. « Certains critères d'exclusion des éoliennes sont excessifs, l'avis négatif reflète un a priori antiéolien que nous ne partageons pas », estime-t-il en séance.

Pas question pour Alexandre Pueyo, pour qui les zones industrielles et les possibles zones de développement économiques doivent être préservées. « Nous avons des zones autour de Bruyères-sur-Oise que nous tenons à garder pour du développement économique », indique-t-il. La préfecture a également identifié les zones d'activité de Bellevue et des Bethunes à proximité de l'agglomération Cergy Pontoise comme favorables.

« A l'issue de la consultation en cours, la carte sera publiée afin d'orienter les porteurs de projets éoliens vers les zones les plus favorables », précise la préfecture de région d'Île-de-France. Dans tous les cas, ces derniers devront mener des études d'impact. Désormais, c'est au tour des communes et des intercommunalités de délibérer et de rendre leur avis.